canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19_QUE_054

Déposé le : 1.10.2019

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).
Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question
Etude sur la formation prodiguée par l'Académie de Savatan, le rapport sera-t-il rendu public ?

Texte déposé
Le 2 juillet dernier, la RTS informait le grand public qu'elle avait eu accès à une étude indépendante sur la formation prodiguée par l'Académie de Savatan ; une étude réalisée durant l'année 2017 et que le DIS avait, dans un premier temps, refusé de transmettre à la presse en évoquant un « *document interne qui constituait une aide à la décision des partenaires sécuritaires (...) de l'Académie* »[1]. À la suite d'un recours déposé auprès du Tribunal Cantonal, ce dernier a contredit le DIS en évoquant le fait qu' *« il existe un intérêt public évident à ce qu'un rapport mettant en lumière certains dysfonctionnements d'une école publique (...) puisse être accessible au public »*[2].
Au regard de ce qui précède, et dans l'idée qu'un tel rapport présente un intérêt pour les député-e-s, j'ai l'honneur de poser la question suivante à la Cheffe du DIS : ***Le DIS va-t-il rendre public le rapport que la RTS a pu se procurer à la suite de la décision du Tribunal Cantonal du 2 mai 2019 ?***

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur : Balet Stéphane

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

[1] https://www.rts.ch/info/regions/vaud/10549619-les-commandants-de-police-agaces-par-l-organisation-militaire-de-savatan.html
[2] *Ibid.*